

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE

Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Publié le  
ID : 031-213103153-20230320-2023\_3\_2CAVV-DE



Séance du 20 mars 2023  
Délibération n°3-2

L'an deux mille vingt-trois le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs Alain FURCY, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, et FINI Sandro,  
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs BOTTAREL Sébastien, Claude CARLINI, FERRANDI François et WEIHSS Pascal

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022**

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance.

Mr Alain FURCY, 1<sup>er</sup> Adjoint et délégué finance, préside la Séance.

Considérant que le compte de gestion du budget principal n'ayant pas été voté précédemment, le compte administratif du budget principal ne sera pas voté.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2022, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs, les Budgets Supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs, lesquels présentent les résultats suivants :

**BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	- 2 203.23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	5 005.75 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6 222.12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	- 1 525.72 €

2) Constate, que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président de séance

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
VOTES : Contre 0 Pour 9

Date de convocation : 14 mars 2023  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

